



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **TELESCOPE***

de la société **GLOBACHEM NV**

enregistrée sous le **n° 2022-3194**

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 29 août 2024,

Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

| Informations générales sur le produit | |
|---------------------------------------|--|
| Nom du produit | TELESCOPE |
| Type de produit | Produit de référence |
| Titulaire | GLOBACHEM NV Lichtenberglaan 2019 Brustem Industriepark 3800 SINT-TRUIDEN Belgique |
| Formulation | Concentré émulsionnable (EC) |
| Contenant | 100 g/L - difénoconazole 54 g/L - metconazole |
| Numéro d'intrant | 975-2022.01 |
| Numéro d'AMM | - |
| Fonction | Fongicide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

A Maisons-Alfort, le 30/08/2024

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

| Liste des usages refusés | | | |
|---|--|-------------------------------|-----------------------------|
| Usages | Dose d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) |
| 00106014 Avoine*Trt Part. Aer.*Fusariose à microdochium | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux substances actives et aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus des substances actives, et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, ni de déterminer l'efficacité du produit. | | |
| 00106013 Avoine*Trt Part.Aer.*Fusarioses | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux substances actives et aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus des substances actives, d'une efficacité insuffisante du produit et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. | | |
| 15103206 Avoine*Trt Part.Aer.*Oïdium(s) | 0,75 L/ha | 2/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux substances actives et aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus des substances actives et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni de déterminer l'efficacité du produit. | | |
| 15103231 Avoine*Trt Part.Aer.*Rouille couronnée | 0,75 L/ha | 2/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux substances actives et aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus des substances actives et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. | | |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



| Liste des usages refusés | | | |
|--|--|-------------------------------|-----------------------------|
| Usages | Dose d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) |
| 00106011 Avoine*Trt Part.Aer.*Septoriose(s) | 0,75 L/ha | 2/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux substances actives et aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus des substances actives et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. | | |
| Avoine*Trt Part.Helminthosporiose | 0,75 L/ha | 2/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux substances actives et aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus des substances actives et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni de déterminer l'efficacité du produit. | | |
| 15053202 Betterave industrielle et fourragère*Trt Part.Aer.*Maladies du feuillage | 1 L/ha | 2/an | 28 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié au metconazole, d'une efficacité insuffisante du produit contre ramulariose et cercosporiose et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni de déterminer l'efficacité du produit sur l'oïdium. | | |
| 00108036 Blé*Trt Part.Aer.*Fusariose à microdochium | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux métabolites communs des triazoles et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, ni de déterminer l'efficacité du produit. | | |
| 15103202 Blé*Trt Part.Aer.*Fusarioses | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux métabolites communs des triazoles, d'une efficacité insuffisante du produit et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. | | |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



| Liste des usages refusés | | | |
|--|--|-------------------------------|-----------------------------|
| Usages | Dose d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) |
| 00108034 Blé*Trt Part.Aer.*Helminthosporiose | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux métabolites communs des triazoles et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage à 2 applications est refusé également en raison d'un risque de résistance au difénoconazole et au metconazole. | | |
| 15103209 Blé*Trt Part.Aer.*Oidium(s) | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux métabolites communs des triazoles, car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage à 2 applications est refusé également en raison d'un risque de résistance au difénoconazole et au metconazole. | | |
| 15103220 Blé*Trt Part.Aer.*rhynchosporiose | 0,75 L/ha | 2/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé car transitoire et déjà inclus dans l'usage 15103221 - Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s) | | |
| 15103214 Blé*Trt Part.Aer.*Rouille(s) | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux métabolites communs des triazoles et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. L'usage à 2 applications est refusé également en raison d'un risque de résistance au difénoconazole et au metconazole. | | |
| 15103221 Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s) | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux métabolites communs des triazoles et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. L'usage à 2 applications est refusé également en raison d'un risque de résistance au difénoconazole et au metconazole. | | |
| 15203201 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Maladies fongiques des siliques | 1 L/ha | 2/an | 56 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur, lié aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidu du metconazole sur cameline, bourrache, sésame et chanvre et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. | | |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



| Liste des usages refusés | | | |
|---|---|-------------------------------|-----------------------------|
| Usages | Dose d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) |
| 15203203 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Phoma | 1 L/ha | 1/an | 56 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur, lié aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidu du metconazole sur cameline, bourrache, sésame et chanvre et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. L'usage sur cultures de printemps et pour les applications après repos végétatif sur cultures d'hiver est refusé car non pertinent agronomiquement puisque la maladie est déjà développée dans la plante. | | |
| 15203202 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Sclerotiniose | 1 L/ha | 2/an | 56 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur, lié aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidu du metconazole sur cameline, bourrache, sésame et chanvre et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. | | |
| 00121016 Orge*Trt Part.Aer.*Fusariose à microdochium | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux substances actives et aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus des substances actives et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, ni de déterminer l'efficacité du produit. | | |
| 00121015 Orge*Trt Part.Aer.*Fusarioses | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux substances actives et aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus des substances actives, d'une efficacité insuffisante du produit et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. | | |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



| Liste des usages refusés | | | |
|---|--|-------------------------------|-----------------------------|
| Usages | Dose d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) |
| 15103226 Orge*Trt Part.Aer.*Helminthosporiose et ramulariose | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux substances actives et aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus des substances actives et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage à 2 applications est refusé également en raison d'un risque de résistance au difénoconazole et au metconazole. | | |
| 15103225 Orge*Trt Part.Aer.*Oïdium(s) | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux substances actives et aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus des substances actives et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage à 2 applications est refusé également en raison d'un risque de résistance au difénoconazole et au metconazole. | | |
| 15103229 Orge*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux substances actives et aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus des substances actives et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. L'usage à 2 applications est refusé également en raison d'un risque de résistance au difénoconazole et au metconazole. | | |
| 15103205 Orge*Trt Part.Aer.*Rouille(s) | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux substances actives et aux métabolites communs des triazoles, d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus des substances actives et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage à 2 applications est refusé également en raison d'un risque de résistance au difénoconazole et au metconazole. | | |
| Orge*Trt Part.Aer.*Septoriose | 0,75 L/ha | 2/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé car non pertinent agronomiquement. | | |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



| Liste des usages refusés | | | |
|---|---|-------------------------------|-----------------------------|
| Usages | Dose d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) |
| 00125012 Seigle*Trt Part.Aer.*Fusariose à microdochium | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux métabolites communs des triazoles, d'une efficacité insuffisante du produit et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. | | |
| 00125011 Seigle*Trt Part.Aer.*Fusarioses | 0,75 L/ha | 1/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux métabolites communs des triazoles, d'une efficacité insuffisante du produit et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. | | |
| 00125016 Seigle*Trt Part.Aer.*Oïdium(s) | 0,75 L/ha | 2/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux métabolites communs des triazoles et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni de déterminer l'efficacité du produit. | | |
| 15103232 Seigle*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose | 0,75 L/ha | 2/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux métabolites communs des triazoles et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. | | |
| 15103208 Seigle*Trt Part.Aer.*Rouille(s) | 0,75 L/ha | 2/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux métabolites communs des triazoles et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. | | |
| 15103240 Seigle*Trt Part.Aer.*Septoriose(s) | 0,75 L/ha | 2/an | 42 |
| | Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur lié aux métabolites communs des triazoles et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. | | |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liste des usages refusés

| Usages | Dose d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) |
|---|---------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Seigle *Trt Part. Aer.*Helminthosporiose | 0,75 L/ha | 2/an | 42 |
| Motivation du refus : L'usage est refusé car non pertinent agronomiquement. | | | |